

## ■ DECISION MUNICIPALE 2023 - 420

### Autres types de contrats

**Le Maire de la Ville de CREIL,**  
Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

#### ■ Considérant :

La décision municipale n° 2015 – 396 du 2 février 2016, certifiée exécutoire le 26 février suivant, déterminant les modalités d'attribution d'un emplacement de stationnement dans l'enceinte du parking Dolet

#### ■ Considérant :

La demande de Mme LEFEVRE de pouvoir bénéficier d'un emplacement de stationnement dans le parking précité et qu'elle réside dans le périmètre l'y autorisant

#### ■ Décide :

Article 1 : de signer une convention avec Mme Clarine LEFEVRE pour la mise à disposition d'un emplacement de stationnement dans l'enceinte du parking Dolet à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 pour une durée de un an (1) renouvelable deux fois (2) par tacite reconduction pour la même durée

Article 2 : de fixer le tarif de la location d'un emplacement à 17€ par mois soit 204€ par an.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,  
CREIL, le **13 SEP. 2023**  
Le Maire,  
Par délégation,  
La directrice générale des services techniques  
Marie-Claire GIBERGUES



Fait à Creil le 13 juillet 2023

Pour le maire et par délégation  
la Maire adjointe

Najat MOUSSATEN



SOUS-PREFECTURE

25 JUIL. 2023

30. SEN.